

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 03/04/2026 à 19H00**

---

L'an deux mille vingt-six, le trois avril le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : **30 mars 2026**

---

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Nathalie HURLIN – David REY – Georgette MILLY – Denis TOUZARD – Paul MARSON – Amandine BERNAUDON – Aurélie AUMAGE – Eugénie DEFAUX – Léna ROMAN – Aurélian LECCA – Théo LICCIA – Adrien BLANC (en fin de réunion)

Absents et excusés :

Elodie BERARD – Laurence MAGRANVILLE

Adrien BLANC (absent jusqu'à la délibération n° 10 et prend part au vote à partir de la n°11)

Pouvoir :

Elodie BERARD donne pouvoir à Georgette MILLY

Laurence MAGRANVILLE donne pouvoir à Nathalie HURLIN

Adrien BLANC donne pouvoir à Aurélie AUMAGE

secrétaire de séance élue à l'unanimité : **Amandine BERNAUDON**

Le procès-verbal de la réunion du 20/03/2026 est approuvé à l'unanimité.

---

**2026-25      Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal**

L'établissement d'un règlement intérieur est une obligation légale dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal ;

bien que l'obligation de disposer d'un règlement intérieur du Conseil Municipal ne s'impose pas strictement aux communes de moins de 3 500 habitants, il est de bonne administration de définir les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante pour garantir la clarté des débats et le respect des droits des élus.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes du règlement intérieur proposé qui définit et/ou rappelle la périodicité des séances, les modalités de convocation, les règles de quorum et de pouvoirs, les modalités de présidence et de secrétariat de séance, le déroulement des débats, les modalités de vote, les règles relatives aux procès-verbaux et comptes-rendus et celles de la publicité des séances.

**2026-26      Délégations du Conseil Municipal au Maire (Article L. 2122-22 du CGCT).**

Il y a lieu, dans un souci de bonne administration et de célérité de la gestion communale, que le conseil municipal délègue au Maire certaines de ses attributions, tout en fixant les limites de ses attributions. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les délégations et fixe les limites dans lesquelles celle-ci peuvent s'appliquer.

Le Maire rendra compte des décisions prises en application de ces délégations à chaque début de conseil municipal.

## 2026-27 Détermination des commissions communales facultatives : définition des missions, désignation des vice-présidents et des membres

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont créé les commissions suivantes, attribué les vice-présidences (la présidence étant assurée par Monsieur le Maire) et désigner les membres :

Commissions	Vice-Président	Membres
Finances	Nathalie HURLIN	Elodie BERARD, Laurence MAGRANVILLE, Théo LICCIA
Personnel	Elodie BERARD	Nathalie HURLIN, Amandine BERNAUDON, David REY
Camping / suivi DSP Camping	Adrien BLANC	Georgette MILLY, Aurélian LECCA, Léna ROMAN, Laurence MAGRANVILLE
Cadre de vie, petits travaux, voirie, embellissement et fleurissement	Elodie BERARD	Adrien BLANC, Léna ROMAN, Aurélian LECCA
Aménagement du territoire (projets à long terme)	Théo LICCIA	Amandine BERNAUDON, David REY, Aurélie AUMAGE, Aurélian LECCA, Denis TOUZARD
Eau potable, aspersion, forêt, agriculture, montagne	David REY	Aurélian LECCA, Paul MARSON, Adrien BLANC, Théo LICCIA, Aurélie AUMAGE
Urbanisme, autorisations droit des sols	Nathalie HURLIN	Léna ROMAN, Amandine BERNAUDON, David REY, Eugénie DEFAUX, Aurélie AUMAGE, Aurélian LECCA, Théo LICCIA
Affaires scolaires et jeunesse	Paul MARSON	Eugénie DEFAUX, Nathalie HURLIN, Aurélie AUMAGE
Action sociale, vie associative, animation	Georgette MILLY	Elodie BERARD, Léna ROMAN, Denis TOUZARD, Théo LICCIA
Culture, tourisme	Denis TOUZARD	Paul MARSON, Elodie BERARD

## 2026-28 Élections des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la durée du mandat, chargée de l'attribution des marchés publics dont la procédure est formalisée ; Cette commission est composée du Maire, président, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit de réaliser l'élection à main levée.**

**Sont élus à l'unanimité :**

**Membres Titulaires :**

1. MILLY Georgette
2. BERNAUDON Amandine
3. ROMAN Léna

**Membres Suppléants :**

1. DEFAUX Eugénie
2. REY David
3. LECCA Aurélian

**2026-29 Désignation des membres du Conseil Municipal siégeant à la commission de contrôle des listes électorales**

A l'unanimité, sont désignées membre de la commission de contrôle des listes électorales :

Titulaire : Léna ROMAN

Suppléante : Georgette MILLY

**2026-30 Désignation des représentants auprès du Syme05**

A l'unanimité, sont désignées représentantes auprès du Syme 05 :

Titulaire : Nathalie HURLIN

Suppléante : Amandine BERNAUDON

**2026-31 Désignation des représentants auprès du SIGDEP**

A l'unanimité, sont désignés représentants auprès du SIGDEP :

Titulaire : Nathalie HURLIN

Suppléant : David REY

**2026-32 Nomination des représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale (AFL)**

A l'unanimité, sont désignés représentants auprès de l'Agence France Locale :

Titulaire : Jean-Louis QUEYRAS

Suppléante : Laurence MAGRANVILLE

**2026-33 Recrutement d'agents non titulaires (remplacements, saisonniers ou occasionnels) : Délégation de compétence au Maire**

Il est nécessaire d'assurer la continuité du service public en cas d'absence d'agents titulaires ou de faire face à des surcroûts d'activités (travaux d'été, dossiers administratifs urgents).

Afin de garantir une souplesse dans ces recrutements, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour :

- Le remplacement d'agents territoriaux momentanément indisponibles (maladie, maternité, congés) ;
- Un accroissement saisonnier d'activité (maximum 6 mois sur 12 consécutifs) ;
- Un accroissement temporaire d'activité (maximum 12 mois sur 18 consécutifs).

**2026-34 Nomination du délégué suppléant pour les Communes Forestières des Hautes-Alpes**

A l'unanimité, sont désignés représentantes auprès du SIGDEP :

Titulaire : Léna ROMAN

Suppléante : Nathalie HURLIN

**2026-35 Convention de participation protection sociale complémentaire – Mandat au Centre de Gestion**

La réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les garanties en matière de prévoyance (maintien de salaire a minima en cas d'incapacité et d'invalidité) et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les garanties en matière de santé (mutuelle complémentaire).

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes lance les consultations publiques afin de conclure deux conventions de participation dans le domaine l'une de la prévoyance et l'autre de la santé.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux ou montants de cotisations de l'offre retenue pour chacun des risques prévoyance et santé seront présentés aux collectivités.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat au CDG pour lancer la procédure.

### **2026-36 Désignation d'un élu et d'un agent référents pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale**

A l'unanimité, sont désignés référents pour le CNAS :

Elus : Elodie BERARD

Agent : Virginie YALAOUI

### **2026-37 Décision Modificative (DM) sur le budget eau**

il y a lieu de prendre une décision modificative sur l'exercice 2026 pour le budget eau en investissement et fonctionnement pour les motifs suivants :

- Augmentation crédit opération 202401 Tour de Ville pour solde d'une facture
- Régularisation d'une écriture passée à tort en investissement (annonce légale pour appel d'offres non suivi de travaux)

Approuvé à l'unanimité

### **2026-38 Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale**

La possibilité pour un membre de l'Agence France Locale de bénéficier de prêts est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers, dans la limite de l'encours restant dû auprès de cet organisme financeur. Cette auto-garantie des membres permet à l'AFL de proposer des financements très intéressants pour ses membres tant en ce qui concerne les taux qu'en ce qui concerne les durées de garantie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle l'octroi de la garantie pour l'année 2026.

### **2026-39 Motion du Territoire Energie 05 pour affirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseau à l'échelon territorial**

Le Conseil Municipal prend acte de la motion du territoire Energie 05.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,

Jean-Louis QUEYRAS

la secrétaire de séance

Amandine BERNAUDON